

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : / 6 ÁÜÜT 2020 7/8/2020	Dossier complet le : 07/8/2020	Nº d'enregistrement : 2020-4828
Système d'assainissement de Monchy-Saint- Demande de renouvellement de l'arrêté d'ex		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom 2.2 Personne morale	Prénom	
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes du Liancourtois	Vallée Dorée
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Olivier FERREIRA, Président de la Vallée Dor	rée
RCS / SIRET 2 4 6 0 0 0 1 2	2 9 0 0 0 4 8 Forme juridique	Communauté de Communes
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau	à votre demande l'annexe obligatoire u des seuils et critères annexé à l'article R. 12 imensionnement correspondant du projet	
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires a) Système d'assainissement dont la	Caractéristiques du projet au regard des Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Rubrique 2.1.1.0 : autorisation Rubrique 2.1.2.0 : déclaration Rubrique 2.1.3.0 : déclaration Rubrique 2.1.5.0 : autorisation	
	4. Caractéristiques générales du projet	
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire
	000 EH, capacité de traitement de 1 631 kg/j de s charges sont comprises entre 12 et 600 kg/j c comprise entre et 800 t/an	

4.2 Objectifs du projet

Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le système de traitement de Monchy-Saint-Eloi, par la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée

Système de collecte et au traitement des eaux usées des communes de Bailleval, Cauffry, Labruyère (en partie), Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy-Saint-Eloi et Rantigny sur la station d'épuration située à Monchy-Saint-Eloi

Station d'épuration est de boues activées faible charge avec rejet des eaux traitées dans la rivière la Brèche. dont la capacité nominale est de 27 000 EH. Fonctionnement dans le respect de la qualité du milieu récepteur

Réseau sur le territoire de la CCLVD majoritairement en séparatif hormis la commune de Liancourt et une partie de Mogneville qui disposent de réseaux unitaires

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Station d'épuration a été mise en service en octobre 2008

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées, azotées et phosphorées

Filière eau :

- poste de relevage gravitaire (2 pompes de 170 m3/h)
- poste de relevage principal (3 pompes de 300 m3/h pour le temps sec, 3 pompes de 500 m3/h pour le temps de pluie)
- bassin d'orage de 1 300 m3, 2 pompes de 100 m3/h pour la restitution vers la file de traitement
- prétraitement : dégrilleur automatique avec by-pass, compacteur à vis pour évacuation des déchets, dessableur-dégraisseur, flottation et raclage des graisses
- traitement biologique : bassin anaérobie de 1200 m3, bassin d'aération de 6000 m3
- traitement physico-chimique du phosphore
- dégazeur
- clarificateur : 2 ouvrages circulaires de 518 m², équipés d'un pont sucé-raclé
- comptage des eaux traitées puis rejet dans la Brèche

Filière boues :

- extraction depuis bassin d'aération vers le pré-épaississement
- déshydratation sur centrifugeuse
- stockage en bennes avant envoi en compostage ou digestion

Aire de réception des sables de curage pour traitement sur site

Prévision de traitement des lixiviats (impact sur les taux de charge négligeable pour les pollutions carbonées, phosphorées, azotées et les MES)

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem	trative(s) d'autorisation le projet a-t-	ll été ou sera-t-Il soumis ?
Arrêté préfectoral en date de 07 octobr	e 2005, portant autorisation au titre d	es articles L214-1 à L214-6 du Code de
l'Environnement concernant le système	e d'assainissement de Monchy-Saint-E	101
Arrêté préfectoral en date de 24 mai 20 L214-1 à L214-6 du Code de l'Environne	117 portant complément à l'arrêté préf ement concernant le système de traite	fectoral portant autorisation au titre des articles ement de Monchy-Saint-Eloi
The Annual Control of the Control of		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superficie globale de l'opération	on - préciser les unités de mesure utilisées
Grand	leurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de mise en place d'un traitemen	t des lixiviats sur la station d'epuration	apports de 20 m3/j soit 140 m3/sem
		1
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		0.0-0.7-0.5-4.75 4.00 . 1.0 . 2.7 7N
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 02°27'25"47E Lat. 49°18'37"7N
Station d'épuration de la	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),)
Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
Rue de la Brèche	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	
Monchy-Saint-Eloi	l'environnement :	
	Point de départ :	Long ° ' " Lat ° ' " _
	Point d'arrivée :	Long°'" Lat°'"_
83	Communes traversées :	Ild Alle Bellion Couffe, Industria
* 1		n d'épuration : Bailleval, Cauffry, Labruyère (en gneville, Monchy-Saint-Eloi, Rantigny
		The second of th
The state of the s		
	oignez à votre demande les ann	exes nº 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	on d'une installation ou d'un ouvrag o cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	ge existant? Oui X Non V
environnementale ?		Non X
	2 (1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1 m 1	
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	nt les	
différentes composantes de votre	projet et	
indiquez à quelle date il a été auto	orise ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le projet se trouve dans la ZNIEFF de type I n°220420005 "Butte de la Garenne et marais de Monchy-Saint-Eloi"
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Pas de zone couverte par un arrêté de protection de biotope à moins de 40 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	Le PNR Oise-Pays de France se trouve à 6 km au sud-est de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Le projet n'est pas concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département de l'Oise
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Pas de site à moins de 6 km sur la commune de Creil (Chapelle de Vaux et ses abords, Château de Vaux et ses abords, Île de Creil, Parc Municipal Rouher)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	Station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi située à proximité immédiate de zone à dominante humide, mais la parcelle des ouvrages ne s'y trouve pas

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	Pas de PPRN ni de PPRT recensé sur la commune d'implantation de la station d'épuration (Monchy-Saint-Eloi)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Le site pollué le plus proche se trouve à 800 m à l'est (Rode SARL - ferrailleur casse auto)
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		X	Pas de site inscrit à moins de 6 km sur la commune de Creil (Chapelle de Vaux et ses abords, Château de Vaux et ses abords, Île de Creil, Parc Municipal Rouher)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 5 km : - site FR220379 "Coteaux de l'Oise autour de Creil", situé à 5,4 km au sud-est de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi, - Site FR2200378 "Marais de Sacy-le-Grand", situé à 5,5 km au nord-est de la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi
D'un site classé ?		×	Pas de site classé à moins de 8 km sur la commune de Clermont (Promenade du Chatellier)

6. Carac	téristiques de l'impact	poten	tiel du	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	<mark>envisagé est-II <u>suscep</u> pléter le tableau suiva</mark>		'avoir I	les Incidences notables suivantes ?
Inciden	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Nessources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Ouvrages déjà existants, pas de modification prévue
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		×	Ouvrages déjà existants, pas de modification prévue

				Ouvrages déjà existants, pas de modification prévue
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	29 4 (00)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Ouvrages déjà existants, pas de modification prévue
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Risques de contamination des personnes par contact ou ingestion d'effluents pollués -> développement de maladies d'origines bactériennes, virales. Personnel exploitant les ouvrages formé et informé
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Évacuation des sous-produits (déchets de dégrillage, sables, boues)
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	Fonctionnement des ouvrages (postes de relevage, prétraitements, aération centrifugation des boues)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	×		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Rejet des eaux traitées dans la Brèche
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Sous-produits de l'assainissement : déchets de dégrillage, sables, boues

1,6				Ouvrages déjà existants, pas de modification prévue
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	Ouvrages déjà existants, pas de modification prévue
			NAME OF TAXABLE	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ?	tiees c	1U 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez les	quelle	
ä				
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul 🗌	Non X Si oui, décr			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures sur le milieu récepteur en amont et en aval du rejet (T°, pH, MES, DBO5, DCO, NTK, NH4, NO2, NO3, Pt) afin de vérifier le respects de normes de rejet imposées à l'ouvrage

Mesures pour la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et les eau traitées, diagnostic à l'amont de la station d'épuration (identification des sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte ; action de prévention ou de réduction à mettre en place pour réduire les micropolluants arrivant à la station d'épuration ou aux déversoirs d'orage)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale puisque la demande porte sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter un système d'assainissement (réseau de collecte + station d'épuration). Le fonctionnement actuel des ouvrages ne sera que légèrement modifié par l'adjonction potentielle d'un traitement des lixiviats. L'impact de ce traitement sur les taux de charge reste négligeable pour les pollutions carbonée, phosphorée, azotée et les MES.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	OI	et	
	9. Engageme	t et signature	
certifie s	9. Engageme ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-		
certifie s			